

Propositions d'aménagements

Vel'Auch - 04/01/2025

La présente enquête a été faite en deux phases :

1. Collecte de propositions de la part du réseau cyclistes sur les rues à mettre en double sens cyclable et les croisement où installer des cédez le passage aux feux,
2. Sondage pour évaluer l'opportunité de chaque aménagement et dégager des priorités.

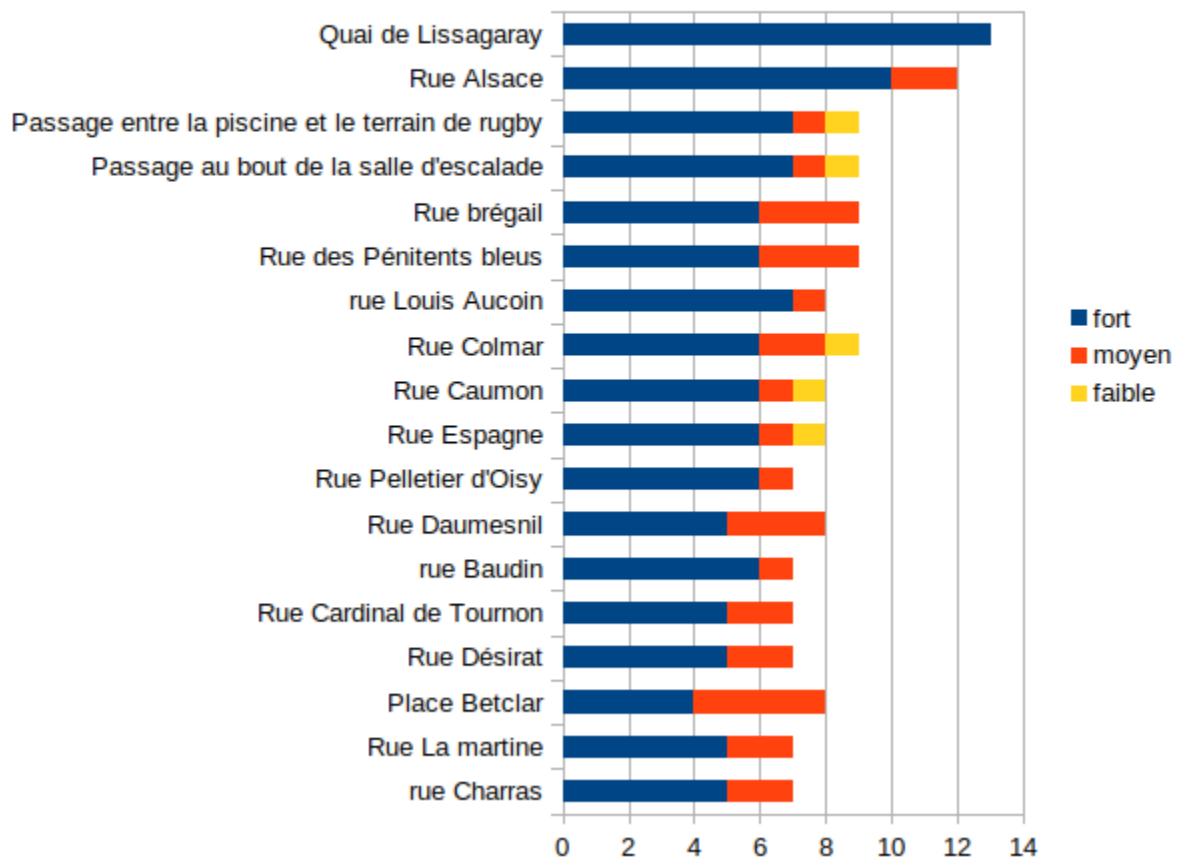
Une localisation des aménagements sur carte est proposée en annexe à ce document.

Doubles sens cyclables :

Voici les propositions classées par nombre de réponses indiquant un usage potentiel de l'aménagement. Le graphe indique le nombres de cyclistes indiquant un niveau d'intérêt fort, moyen ou faible pour chaque aménagement. Il s'agit d'un critère intéressant pour prioriser les aménagements à faire, mais à combiner avec d'autres (faisabilité, sécurité, prise de risque des cyclistes en l'état actuel, etc.).

Doubles sens cyclables

Nombres de réponses par niveau d'intérêt



Indépendamment de ces réponses, il nous paraît y avoir un enjeu fort sur la liaison basse ville vers haute ville

pour augmenter les trajets possibles, sécurisés et le plus en pente douce possible. Cela concerne notamment :

- la rue des Pénitents Bleus, Dausmenil et Charras (pour le sens descente) qui permettent d'éviter de passer par la rue de Lorraine et Sadi Carnot au milieu d'un trafic voitures important,
- la rue Caumont (sens de la montée), sous réserve de largeur suffisante, qui est de pente plus douce que l'alternative via rue Raspail et rue Saint Jacques, cette dernière présente une montée très forte.

Voici quelques remarques sur certaines propositions :

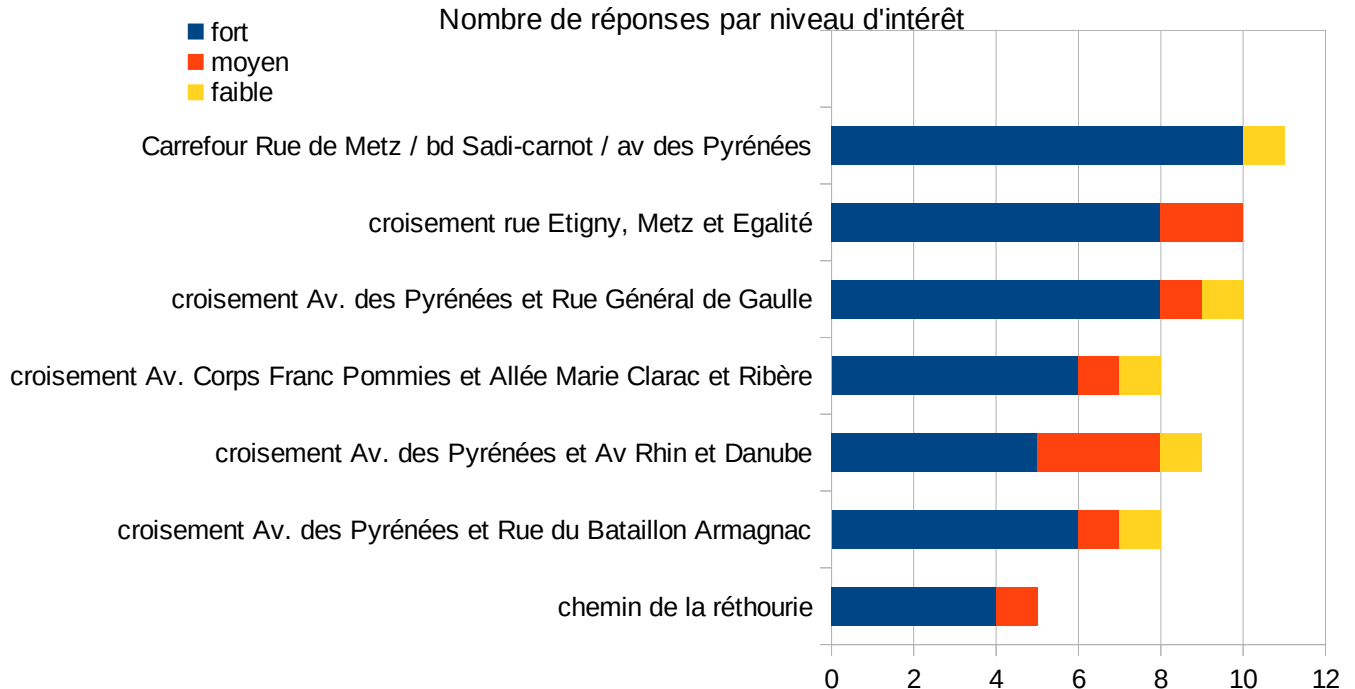
- Rue Alsace : il est clair que la mise en double sens cyclable de cette rue ne peut pas se faire de manière sécurisée par la simple installation d'un panneau et que cela appellerait un réaménagement important de la rue. Il n'en reste pas moins que la possibilité de circuler en double sens dans cette rue présente un fort intérêt pour les cyclistes.
- Rue Désirat : pour une mise en double sens sécurisé, cela impliquerait probablement quelques aménagements de l'intersection avec la rue Etigny ainsi qu'une protection des cycliste montant dans le virage (manque de visibilité des voitures qui descendent la rue).
- Passage au bout de la salle d'escalade : il s'agit de celui entre le Mouzon et le terrain d'entraînement du rugby.
- Passage entre la piscine et le terrain de rugby : il s'agit de celui qui passe devant le terrain de pala

Par ailleurs, sur la rue de l'Egalité, déjà en double sens, il a été remonté un besoin d'améliorer la visibilité du double sens pour les voitures qui ne semblent pas toujours s'attendre à voir des cyclistes en contre-sens.

Cédez le passage aux feux :

Voici les propositions classées par nombre de réponses indiquant un usage potentiel de l'aménagement Le graphe indique le nombres de cyclistes indiquant un niveau d'intérêt fort, moyen ou faible pour chaque aménagement. Il s'agit d'un critère intéressant pour prioriser les aménagements à faire, mais à combiner avec d'autres (faisabilité, sécurité, prise de risque des cyclistes en l'état actuel, etc.).

Cédez le passage aux feux



Une fois l'enquête lancée, a émergé la proposition d'installer des sas vélo aux feux de la Patte d'Oie avec un cédez le passage au feu pour les vélo. Cette proposition nous semble intéressante, même si elle n'a pas été soumise au vote.

Plus de détails sur les propositions ci-dessous avec quelques commentaires :

- Carrefour Rue de Metz / bd Sadi-carnot / av des Pyrénées : aller tout droit dans le sens Pyrénées vers Sadi Carnot.
- croisement rue Etigny, Metz et Egalité : quand on est sur Etigny, permettre d'aller tout droit au feu rouge (il est déjà permis de tourner à droite sur rue Egalité) , quand on est sur rue de Metz, permettre d'aller tout droit au feu rouge vers la rue d'Etigny (attention : la visibilité n'est pas bonne sur les voitures qui arrivent de la rue de l'Égalité, parfois très vite pour éviter de devoir attendre à un feu plutôt long)
- croisement Av. des Pyrénées et Rue Général de Gaulle : quand on est sur route des Pyrénées, dans les 2 sens, permettre de passer au feu rouge pour aller en tout sens ou droite. Quand on arrive de De Gaulle, permettre de tourner à droite.
- croisement Av. Corps Franc Pommies et Allée Marie Clarac et Ribère : permettre d'aller tout droit et tourner à droite dans les 2 sens sur Corps Franc Pommies.
- croisement Av. des Pyrénées et Av Rhin et Danube : quand on est sur Av Corps Franc Pommies, dans les 2 sens, permettre de passer au feu rouge pour aller en tout droit et à droite. Depuis Rhin et Danube, permettre d'aller à droite sur Av. Des Pyrénées
- croisement Av. des Pyrénées et Rue du Bataillon Armagnac : quand on est sur Avenue des Pyrénées, dans les 2 sens, permettre de passer au feu rouge pour aller en tout sens (tout droit, à droite, à gauche). Vérifier toutefois la bonne visibilité sur les cyclistes pour les voitures arrivant de la rue de Bataillon d'armagnac.

- chemin de la réthourie , au feu pour une alternance de circulation dans le rétrécissement après l'intersection avec la rue berwick.

Mettre un panneau indiquant de faire attention à la circulation des piétons et donc aussi des vélos (il s'agit d'un feu clignotant orange mais certains automobilistes le confondent avec un feu vert); de plus, les vélos passent parfois sans attendre le feu clignotant, notamment dans la montée.